Royaume du Maroc
Office National de sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

ONSSA

المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

N°: GU 1392 ONSSA/DIL/DIC/SHIC Rabat, le 10 MAI 2021

HOMOLOGATION N° H06-0-014

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agréments des pesticides à usage agricole;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 25/03/2021.

DECIDE

Article 1 : Le produit dénommé « **DIFOZOXY 33 SC** » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	**DIFOZOXY 33 SC**
Matière(s) active(s) :	**Azoxystrobine (200 g/l)** **Difénoconazole (125 g/l)**
Formulation :	**Suspension concentrée (SC)**
Tableau toxicologique :	**C**
Numéro d'homologation :	**H06-0-014**
Détenteur du produit :	**EZZOUHOUR**
Fournisseur :	**Jiangyin Suli Chemical**

Est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement	Epoque
Fraisier	Oïdium	0,75l/ha	3 (7 j d'intervalles)	3	Parties aériennes	Conditions favorables à l'apparition de la maladie ou dès l'apparition des premières taches
Tomate	Oïdium	75 cc/hl	3 (7 j d'intervalles)	3	Parties aériennes	
Tomate	Cladosporiose	75 cc/hl	3 (7 j d'intervalles)	3	Parties aériennes	

Article 2 : La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : 24/03/2031.

ONSSA
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

EN 32*/HP-HM/12/C

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Direction Centrale
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal - Rabat, Maroc
Tél. : +212 5 37 67 65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - Fax : + 212 5 37 68 20 49
Centre de relations : 080 100 36 37
www.onssa.gov.ma

الإدارة المركزية
شارع حاج احمد الشرقاوي - اكدال - الرباط - المغرب

❖ CLASSIFICATION DU PRODUIT :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit DIFOZOXY 33 SC doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents. - Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Pictogrammes de danger	**Mentions de dangers**
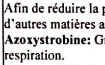	**H302 :** Nocif en cas d'ingestion **H313 :** Peut être nocif par contact cutané **H333 :** Peut être nocif par inhalation **H410** : Très Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Mode d'action du produit	
Difénoconazole : « Code 3 » selon le FRAC. Inhibiteurs de la biosynthèse du stérol (SBI). Risque de résistance moyen. Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées 3 et 11 sur la même culture durant la même saison. **Azoxystrobine:** Groupe 11 (Code FRAC) : Groupe QoI-fongicides (Quinone outside Inhibitors) qui agissent sur la respiration. Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer la même matière active ou d'autres matières actives classées 11 sur la même culture durant la même saison. Risque élevé de Résistance croisée affichée entre toutes les matières actives du groupe QoI.	
N.B : conformément à l'article 7 de la loi 42-95, toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation ou de l'autorisation de vente doivent être rapportées sur l'étiquette.	

❖ CONSEILS DE PRUDENCE :

Pictogrammes d'EPI

Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les brouillards
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes.
P301+P310	**EN CAS D'INGESTION :** appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P330+P331	**EN CAS D'INGESTION :** rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352	**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** : laver abondamment à l'eau.
P304+P340	**EN CAS D'INHALATION :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : **0801 000 180**
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.